

## Les erreurs de tri, volontaires ou non, ont un coût supporté par l'utilisateur !

Le centre de recyclage de Limoges Métropole réceptionne et traite les déchets triés de tout le département de la Haute-Vienne.

Depuis quelques semaines il a été constaté, et particulièrement sur notre Communauté de Communes, un taux anormalement élevé d'erreurs de tri.

En effet, certains conteneurs jaunes, dédiés aux emballages plastiques, cartonnés et métalliques, contiennent jusqu'à 50% d'erreurs de tri. Ceci condamne malheureusement tout le contenu à être incinéré et génère des surcoûts importants.

Les masques, les mouchoirs en papier, le sopalin, les couches, les cadavres d'animaux, les jouets en plastique, les piles et batteries au lithium, les casseroles ou bien les poêles... ne sont pas recyclables et ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune.

Or, le coût de traitement d'une tonne d'ordures ménagères est de 121€ en 2021 contre 58€ de coût de traitement d'une tonne d'emballages recyclables (papiers, emballages et verre).



### Depuis juillet 2020, tous les emballages se trient

Pour rappel, la simplification du tri permet aux habitants de mettre tous les emballages dans le conteneur jaune. Une seule question est à se poser : **est-ce un emballage ?**

L'objectif, avec la simplification du tri, est de développer **le recyclage des emballages en plastique** (films, pots, barquettes, tubes, sachets...) **et des petits emballages métalliques** (dosettes, capsules de bouteilles, papiers d'aluminium, petits tubes métalliques et plaquettes de médicaments usagés...) qui n'étaient pas triés avant.

**Aujourd'hui, plus de 35 millions de Français sont concernés par l'extension des consignes de tri.**

Depuis 1 an d'exploitation, le centre de recyclage a trouvé son rythme de croisière. Les emballages des **450 000 habitants de Limoges Métropole, du département de la Haute-Vienne (SYDED) et d'une partie du département de la Creuse (Evolis 23)** y sont réceptionnés pour être triés.



Au total, 16 machines et 110 convoyeurs forment une chaîne d'une longueur cumulée de plus d'1 km, triant les déchets recyclables selon leur forme, leur taille et leur matière.

Combinée à l'effort de tri des usagers, cette automatisation à 90% du tri a permis la hausse du volume de déchets expédiés vers les filières de recyclage et non incinérés à la Centrale Énergie Déchets.

**D'ici la fin 2021, 22 500 tonnes de déchets seront réceptionnées au centre de recyclage de Limoges Métropole.**

Au regard des dérives observées depuis quelques semaines, **les communautés de communes et le SYDED vont mener plusieurs actions de sensibilisation pour répondre aux questions des usagers, rappeler les consignes de tri, mais aussi vraisemblablement intensifier les contrôles.**

**En cas de doute ?** Consultez le site [www.syded87.org/fr/consignes-de-tri](http://www.syded87.org/fr/consignes-de-tri) ou téléchargez l'application Guide du tri de Citeo <https://www.consignesdetri.fr> ou demandez conseil au SYDED au 05 55 12 12 87.